

PHY(13)244:1

Questions phytosanitaires dans le secteur des fruits et légumes : règlement n° 1107/2009 et utilisations mineures

Luc Peeters – Président du groupe de travail « Questions phytosanitaires »

SIVAL – ANGERS - Fr - 16 janvier 2013

Structure de la présentation

1. Qui sont le Copa et la Cogeca ?
2. Utilisations mineures et cultures spécialisées dans l'UE – pourquoi sont-elles si importantes ?
3. Programme européen sur les utilisations mineures et les cultures spécialisées
4. Que faisons-nous de notre côté ?
5. Attentes des agriculteurs

Qui sont le Copa et la Cogeca?

Copa – Agriculteurs européens

Il rassemble 60 organisations européennes d'agriculteurs.

Cogeca – Coopératives agricoles d'Europe

Elle rassemble 35 organisations coopératives agricoles d'Europe.

- Ils représentent 11 millions d'agriculteurs et leurs familles,
- ainsi qu'environ 38 000 coopératives.
- Il s'agit de l'une des organisations de représentation d'intérêts les plus importantes et les plus actives à Bruxelles.

Défis futurs

Alimentation

demande

production
sous pression

- **Ressources naturelles peu abondantes**
- **Changement climatique**
 - Développement et propagation de nouvelles maladies végétales
 - Augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes
 - Emissions de gaz à effet de serre
- **Concurrence dans le cadre d'un marché libre** au niveau européen et international
- **Situation économique critique au niveau de l'exploitation**



Utilisations mineures et cultures spécialisées en Europe : pourquoi une telle importance ?

- 1. La diversité des cultures/la biodiversité** sont menacées en Europe.
- 2. L'impact économique** est considérable
 - principalement pour les légumes, les fruits, les pépinières et les fleurs, qui représentent une valeur de production au niveau européen supérieure à **60 milliards d'€** par an
 - plus de **20%** de la valeur totale de la production agricole de l'UE
- 3. Les consommateurs font preuve d'une tolérance zéro** concernant la qualité des produits, même pour les aspects visuels.
- 4. Les consommateurs attendent du marché un large éventail de produits.**

Utilisations mineures et cultures spécialisées en Europe : pourquoi une telle importance ?

Point de vue des producteurs

1. La mise en œuvre des **principes de lutte intégrée contre les organismes nuisibles** est menacée ;
2. Des problèmes existent en raison de la gestion de la **résistance** et de la **disponibilité limitée des produits phytosanitaires** sur le marché ;
3. **La rotation des cultures** va devenir problématique ;
4. **L'accès au marché** est déterminé par les restrictions en matière de LMR ;
5. Il existe des **distorsions de la concurrence** entre Etats membres et vis-à-vis des pays tiers ;
- 6.....



Utilisations mineures et cultures spécialisées en Europe : il faut des progrès !!!

DECLARATION DE BRUXELLES – nov 2009

1. Base de données européenne sur les autorisations de produits et d'utilisation dans l'UE
2. Approche commune des extensions d'autorisations de produits pour les utilisations mineures et les cultures spécialisées
3. Développement de protocoles simplifiés au niveau européen pour les utilisations mineures
4. Facilitation de la reconnaissance mutuelle



Utilisations mineures et cultures spécialisées en Europe : travailler de concert avec tous les partenaires de la chaîne agroalimentaire européenne

1. **Deux principales conférences** sur les cultures spécialisées et les utilisations mineures en 2009 et 2011
2. **Plusieurs lettres conjointes** envoyées aux institutions concernées au niveau européen et des Etats membres (par ex.: définition des utilisations mineures, demande d'un programme ERA-NET sur les utilisations mineures, etc.)
3. **Communiqués de presse conjoints** (par ex. celui du 18 décembre 2012)
4. **Prises de position conjointes**



Un programme européen sur les utilisations mineures et les cultures spécialisées : pourquoi ?

- 1. Approche coordonnée/coopération entre TOUS les Etats membres** (30-60 M d'€ consacrés dans l'UE à la recherche de solutions)
- 2. Toutes les cultures** et les utilisations mineures prises en considération
3. Partage des informations (base de données avec les problèmes/solutions, statistiques)
- 4. Soutien aux essais sur le terrain**
5. Trouver des stratégies là où aucun produit phytosanitaire n'est applicable
6. Promouvoir les solutions alternatives (par ex. produits phytosanitaires biologiques)
7. Faciliter l'enregistrement

Il y a encore beaucoup à faire !

Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les utilisations mineures et les cultures spécialisées

1. La CE devait soumettre **avant le 14 décembre 2011** un rapport au PE et au Conseil sur la manière de traiter la question des utilisations mineures et des cultures spécialisées (règ. (CE) n°1107/2009).
2. Le **retard de publication est décourageant** pour l'agriculture européenne.
3. Les Etats membres reconnaissent également la nécessité d'action.
4. Les possibilités de **génération de données** font encore défaut dans le plan de la Commission. Les activités de coordination entre Etats membres de l'UE ne suffisent pas pour de nombreuses cultures.
5. **Pas de solutions disponibles avant 2014 au plus tôt !**

Bénéfices du règlement (CE) n° 1107/2009

14 juin 2011 – entrée en vigueur du règlement n° 1107/2009

1. Les effets sur les utilisations mineures et les cultures spécialisées dépendent des éléments suivants :
 - La manière dont le système zonal fonctionne dans la pratique
 - La manière dont la reconnaissance mutuelle est appliquée
2. **Des bénéfices encore limités**
3. Les autorités nationales peuvent encore demander des données supplémentaires sur l'efficacité dans le cadre du système d'enregistrement.
4. L'acceptation des données sur l'efficacité biologique issues d'autres pays est essentielle.

Nous avons besoin de plus de confiance et d'une meilleure compréhension mutuelle

Utilisations mineures et cultures spécialisées : solutions à court terme

Que pouvons-nous faire de notre côté ?

1. Faciliter la création de **groupes d'experts ad hoc** dans le cadre des groupes de travail techniques existants
 - **Légumes frais**
 - **Plantes ornementales**
 - **Houblon**
 - **Légumes congelés**
 -
2. Il est important de continuer à travailler ensemble et de ne pas perdre la confiance entre les experts des Etats membres
3. Economiser du temps et de l'argent en optimisant les solutions

Conclusions

1. **La demande alimentaire est en hausse** et l'Europe doit jouer un rôle sur le marché mondial. Cela fait partie de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et le développement.
2. **La diversité des cultures/la biodiversité** doivent être garanties, étant donné qu'elles constituent la valeur ajoutée de l'agriculture européenne.
3. Il faut assurer une chaîne agroalimentaire **productive** et **compétitive** en Europe.
4. **Une boîte à outils de produits phytosanitaires** doit être disponible pour toutes les cultures et à tout moment.
5. **Il convient de garantir une concurrence équitable** entre les Etats membres de l'UE et vis-à-vis des pays tiers.

**Profitez des bénéfices de l'agriculture
européenne !
Merci pour votre attention**



Merci !

www.copa-cogeca.eu